

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 février 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30

Nombre de membres présents : 29

Date de la convocation : 1/02/2016

Objet de la délibération : Approbation de la convention de mise à disposition partielle d'un archiviste du centre de gestion de la Loire.

L'an deux mille seize et le quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Communautaire à Saint Bonnet le Château, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Mme Marie George Bouhe donne procuration à M. Roger Violante

Hervé Béal donne procuration à Mme Josette Folleat

Excusés :

Jean Marc Sardat, Jacques Blanchard, Roger Violante,

Absents :

Bernadette El Asri, Jean-Claude Civard

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
30	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160204-2016003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Le Président rappelle au Conseil communautaire que l'archivage de certains documents est une obligation pour les intercommunalités. Cette obligation prend un sens d'autant plus fort que la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château (CCSBC) est amenée à évoluer institutionnellement parlant au 1/01/2017.

Il importe ainsi de pouvoir faire un bilan des actifs/passifs de la CCSBC afin de faciliter les démarches engagées dans les évolutions institutionnelles à venir. En conséquence un travail préparatoire d'archivage s'avère nécessaire.

Dans un objectif de mutualisation des moyens et d'aide aux collectivités, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG 42) a mis en place un service d'archivage itinérant.

Il propose de recourir à ce service pour la mise en ordre des archives de la CCSBC et la formation des agents.

A cet effet, il convient de passer une convention avec le CDG 42.

Le Président donne lecture de cette même convention au Conseil Communautaire.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la convention avec le CDG 42;
- Autorise le Président à signer cette convention en vue de la mise à disposition d'un archiviste

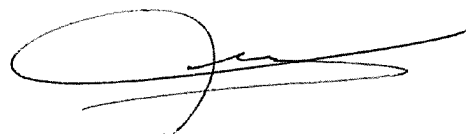
Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Saint-Bonnet-le-Château,

Le 4 février 2016,

Le Président,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160204-2016003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Iwan MAYET